

KT/vw/8.2.68

Accords bilatéraux conclus par la Suisse en matière de
protection des investissements

(Etat au 1er octobre 1967)

(RO = Recueil officiel des lois et ordonnances de la Confédération suisse)

(AS = Amtliche Sammlung der Bundesgesetze und Verordnungen)

Tunisie

Traité relatif à la protection et à l'encouragement des investissements de capitaux, du 2 décembre 1961, entré en vigueur le 19 janvier 1964 (RO 1964, 67 - AS 1964, 71)

Niger

Accord de commerce, d'investissements et de coopération technique, du 28 mars 1962, entré en vigueur le 17 novembre 1962 (RO 1963, 46 - AS 1963, 47)

Guinée

Accord de commerce, de protection des investissements et de coopération technique, du 26 avril 1962, entré en vigueur le 29 juillet 1963 (RO 1963, 732 - AS 1963, 740)

Côte d'Ivoire

Accord de commerce, de protection des investissements et de coopération technique, du 26 juin 1962, entré en vigueur le 18 décembre 1962 (RO 1963, 53/266 - AS 1963, 54/270)

Sénégal

Accord de commerce, de protection des investissements et de coopération technique, du 16 août 1962, entré en vigueur le 13 août 1964 (RO 1964, 718 - AS 1964, 714)

Congo (Brazaville)

Accord de commerce, de protection des investissements et de coopération technique, du 18 octobre 1962, entré en vigueur le 11 juillet 1964 (RO 1964, 635 - AS 1964, 634)

Cameroon

Accord de commerce, de protection des investissements et de coopération technique, du 28 janvier 1963, entré en vigueur le 6 avril 1964 (RO 1964, 400 - AS 1964, 404)



Libéria

Traité d'amitié et de commerce (l'article 6 concerne la protection des investissements), du 23 juillet 1963, entré en vigueur le 22 septembre 1964 (RO 1965, 390 - AS 1965, 382)

Rwanda

Accord de commerce et de protection des investissements, du 15 octobre 1963, pas encore en vigueur, mais applicable provisoirement dès la signature (FF 1964, I, 417 - BBl 1964, I, 410)

Togo

Accord de commerce, de protection des investissements et de coopération technique, du 17 janvier 1964, entré en vigueur le 9 août 1966 (RO 1966, 1443) - AS 1966, 1393)

Madagascar

Accord de commerce, de protection des investissements et de coopération technique, du 17 mars 1964, entré en vigueur le 31 mars 1966 (RO 1966, 1455 - AS 1966, 1405)

Malte

Accord de commerce, de protection des investissements et de coopération technique, du 20 janvier 1965, entré en vigueur le 23 février 1965 (RO 1965, 225 - AS 1965, 225)

Tanzanie

Convention concernant l'encouragement et la protection réciproque des investissements, du 3 mai 1965, entrée en vigueur le 16 septembre 1965 (RO 1965, 861 - AS 1965, 853)

Costa Rica

Accord de protection et d'encouragement des investissements, du 1er septembre 1965, entré en vigueur le 18 août 1966 (RO 1966, 1351 - AS 1966, 1305)

Dahomey

Accord de commerce, de protection des investissements et de coopération technique, du 20 avril 1966, pas encore en vigueur (Feuille officielle suisse du commerce No 114 du 17.5.66)

Honduras

Accord relatif à la protection et à l'encouragement des investissements, du 20 juillet 1966, pas encore en vigueur (Feuille officielle suisse du commerce No 169 du 22.7.66)

Tchad

Accord de commerce, de protection des investissements et de coopération technique, du 21 février 1967, pas encore en vigueur, mais applicable provisoirement dès la signature (Feuille officielle suisse du commerce No 68 du 22.3.67)